DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE ARRONDISSEMENT DE TOULOUSE MAIRIE DE SAINT-GENIÈS BELLEVUE

ARRÊTÉ N° 2025-081

ARRÊTÉ PORTANT RÉGLEMENTATION PROVISOIRE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT SUR LA COMMUNE

Le Maire de SAINT-GENIÈS BELLEVUE

VU la loi N°89-413 du 22 Juin 1989 relative au Code de la Voirie Routière et le Décret N°89-631 du 4 Septembre 1989 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Pénal;

VU le Code de la Route, et notamment l'article R225;

VU le décret N° 86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière ;

VU l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié et complété par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 6 Novembre 1992 ;

VU la demande par laquelle l'entreprise CITEOS TOULOUSE (LE PESTRE, 31570 BOURG SAINT-BERNARD) demande l'autorisation de procéder à des travaux pose et dépose d'illuminations sur la commune de Saint-Geniès Bellevue.

CONSIDERANT la nécessité de prendre toutes mesures pour assurer la sécurité des usagers en raison de la pose et dépose des illuminations pour les Fêtes de Fin d'Année 2025-2026.

ARRETE

<u>Article 1</u>: Les travaux de pose et de dépose des illuminations seront entrepris par l'entreprise CITEOS TOULOUSE sur la commune de Saint-Geniès Bellevue.

<u>Article 2</u>: Ces travaux seront réalisés à compter du 01/12/2025 au 31/01/2026, de 8 H 00 à 18 H 00 sur une période de 60 jours.

<u>Article 3</u>: Les véhicules qui interviendront empiéteront sur la chaussée mais respecteront la largeur de 2 mètres libre à la circulation.

<u>Article 3</u>: Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

<u>Article 4</u>: Le Maire de Saint-Geniès Bellevue, le Commandant de la Gendarmerie de Castelginest et le Chef de la Police Intercommunale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Geniès Bellevue, le 21 novembre 2025

Le Maire, Sophie LAY